

Arrêté n° 2021-90 du 2 juillet 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU la Loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 11 I-3°,
VU la délibération n° CR 2021-035 du 2 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Madame Hamida REZEG est désignée conseillère régionale déléguée spéciale au tourisme.

Elle est chargée, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil régional, de la préparation et du suivi des dossiers relevant de cette matière. Elle informe régulièrement la Présidente des fonctions qu'elle exerce dans ce cadre.

Cette délégation de fonction n'emporte pas délégation de signature.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est notifié à l'intéressée et au Président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE